



Proposition pédagogique

4e – S'entraîner à l'épreuve du DNB à travers la découverte du rôle et du fonctionnement de la justice des mineurs

Thème annuel : 4e - Défendre les droits et les libertés

Sous-thème : L'Etat de droit et les libertés

Notion(s) abordée(s) : Justice et institutions judiciaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Format : Evaluation formative

Acteurs : Auto-évaluation par l'élève, évaluation par l'enseignant

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Notions, connaissances : Etat de droit, justice des mineurs, juridiction civile, pénale

Compétences :

- Analyser et comprendre un document : comprendre le sens général d'un document ; extraire des informations pertinentes pour répondre à une question ; identifier un point de vue, questionner le sens implicite
- Pratiquer différents langages (écrire, récits, cartes, graphiques...) : écrire pour structurer sa pensée, argumenter

Compétences civiques et citoyennes :

- Valeurs et principes : Etat de droit, respect de la dignité humaine
- Attitudes : esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité ; équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
- Aptitudes : écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique ; capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie ; apprentissage autonome

RÉSUMÉ DE LA SITUATION D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation proposée a un double objectif. En termes de compétences : entraîner les élèves à l'exercice rédactionnel du DNB. En termes de connaissances : leur faire comprendre le rôle et le fonctionnement de la justice des mineurs. Les élèves s'interrogeront sur la manière dont elle cherche à concilier deux missions parfois contradictoires : d'une part, éduquer et favoriser la réinsertion des jeunes en difficulté, et d'autre part, sanctionner et protéger la société. À travers cette activité ils découvriront les grands principes, ainsi que le rôle éducatif, de la justice des mineurs en France. Cette évaluation formative n'est pas obligatoirement chiffrée mais permet à l'élève de s'engager dans le processus d'évaluation de son parcours citoyen et de la connaissance de soi.

DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE ET DE LA PROPOSITION (ACTIVITÉS ÉLÈVES ET PROFESSEUR)

Cette proposition se situe à la fin du thème 1, intitulé « L'État de droit et les libertés » (9 heures). Elle s'intègre au chapitre sur « La Justice et les institutions judiciaires » dont le premier objectif est d'expliquer que l'indépendance de la justice constitue une condition essentielle de l'État de droit et que son organisation garantit un traitement équitable des justiciables. Cette étude est éclairée par un exemple précis recommandé par les programmes : la justice des mineurs et le droit à la protection.

Etape 1 : (en classe, 1h)

Une « accroche » composée de la chanson de Prévert « La chasse à l'enfant » et d'un extrait de l'ordonnance de 1945 introduit la séance ([voir annexe 1](#)). Ces documents ont l'intérêt de permettre au professeur d'expliquer la manière dont les mineurs étaient pris en compte par la justice, ainsi que l'évolution de cette prise en charge.

La chanson de Jacques Prévert offre un regard historique : elle témoigne d'une époque où le justiciable mineur était traité comme un adulte et où la société ne reconnaissait pas encore ses spécificités. À l'inverse, l'ordonnance de 1945 constitue un véritable tournant dans l'histoire de la justice des mineurs, puisqu'elle affirme son autonomie et reconnaît la singularité de la condition enfantine.

La problématique est alors annoncée aux élèves : « Comment la justice des mineurs concilie-t-elle la nécessité d'éduquer et de réinsérer avec l'exigence de sanctionner et protéger ? »

Afin d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin en vue de l'exercice rédactionnel qui fait l'objet de l'évaluation formative, les élèves ont deux études de documents à disposition : l'une sur les missions de la justice, l'autre sur les acteurs ([voir annexes 2 et 3](#)). Le questionnaire sur les documents est conçu afin de travailler la diversité des réponses courtes proposées dans l'épreuve du brevet. Les élèves peuvent travailler individuellement ou en binôme, selon l'intention que l'enseignant veut donner à cette situation d'apprentissage.

Etape 2 : (en classe, 1h00)

A partir du travail réalisé en amont, chaque élève doit réaliser un travail d'écriture de type DNB à partir de la consigne suivante ([voir annexe 4](#)):

« Vous êtes président du tribunal pour enfants. Chaque jour, vous devez décider de mesures concernant des mineurs. Vous devez expliquer, devant une classe d'élèves, votre rôle ainsi que les acteurs et les missions de la justice des mineurs en France aujourd'hui. »

PROGRAMMES EMC 2024

Le professeur pourra accompagner les élèves en explicitant les termes de la consigne. Ils auront également accès à la correction des exercices et à leur leçon pour les aider dans la rédaction.

À l'issue de leur travail, les élèves complètent une **fiche d'auto-évaluation** (voir annexe 5) que l'enseignant pourra commenter ou expliciter si nécessaire.

Lors de la séance suivante, l'enseignant restitue la fiche d'évaluation, accompagnée d'une argumentation justifiant l'appréciation ainsi que des pistes d'amélioration. Ce travail d'écriture formatif peut également être noté, à titre indicatif, ou pris en compte s'il valorise la moyenne de l'élève.

PLACE DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES DANS LA PROGRESSION ANNUELLE

Ce chapitre, souvent placé en fin d'année dans la programmation, permet d'évaluer les compétences de rédaction d'un travail d'écriture. La fiche distribuée en début d'année sur la « Progression des compétences d'écriture en 4^e » (voir annexe 7) sert de référence et peut être mobilisée pour l'ensemble des thématiques abordées en histoire-géographie.

Le tableau d'évaluation, présenté et expliqué par le professeur, permet d'identifier les axes d'amélioration propres à chaque élève.

AUTRE(S) MODALITÉ(S) DE TRAVAIL ET D'ÉVALUATION POSSIBLE(S)

Il serait opportun de profiter de l'exposition "13:18 Questions de Justice" (https://www.ordinaire.fr/exposition-13-18_questions-de-justice) qui pourrait être présentée par les élèves de la classe divisés en groupes aux autres élèves du collège du cycle 4.

DOCUMENTS SUPPORTS

Annexe 1 : Accroche par le professeur (10 mns)

1 - Le poème « La Chasse à l'enfant », de Jacques Prévert (1936 ; publié dans le recueil « Paroles » en 1946)

Ce poème de Jacques Prévert évoque la mutinerie qui eut lieu en août 1934 à la maison d'éducation surveillée de Belle-Île-en-Mer : à la suite d'une punition infligée à l'un des leurs, 56 pupilles s'évadèrent de l'établissement. Habitants et touristes, attirés par la récompense promise pour chaque enfant ramené à l'administration pénitentiaire, pourchassèrent les enfants : tous furent ramenés dans l'établissement.

*Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Qu'est-ce que c'est que ces hurlements
Bandit ! Voyou ! Voyou ! Chenapan !
C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant
Il avait dit "J'en ai assez de la maison de redressement"
Et les gardiens, à coup de clefs, lui avaient brisé les dents
Et puis, ils l'avaient laissé étendu sur le ciment
Bandit ! Voyou ! Voleur ! Chenapan !
Maintenant, il s'est sauvé
Et comme une bête traquée
Il galope dans la nuit
Et tous galopent après lui
Les gendarmes, les touristes, les rentiers, les artistes*

Extrait de **La Chasse à l'enfant**, de Jacques Prévert (1936 ; publié dans le recueil **Paroles** en 1946)

2. Adaptation de « La chasse à l'enfant » en chanson par le groupe Yaka en 2003. Elle permet de montrer la postérité de cet événement :

https://www.youtube.com/watch?v=ZeG4y3_x1s4

3. Extraits de l'Ordonnance de 1945 :

Article 1 :

Les mineurs auxquels est imputée une infraction qualifiée crime ou délit ne seront pas déférés aux juridictions pénales de droit commun, et ne seront justiciables que des tribunaux pour enfants ou des cours d'assises des mineurs.

Article 2 :

Le tribunal pour enfants et la Cour d'assises des mineurs prononceront, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui sembleront appropriées.

Le tribunal pour enfants ne peut prononcer une peine d'emprisonnement, avec ou sans sursis, qu'après avoir spécialement motivé le choix de cette peine.

Annexe 2 : Fiche élève - Les missions de la justice des mineurs aujourd’hui

Document 1

Extrait du site du ministère de la Justice

« La justice des mineurs vise avant tout à protéger, éduquer et réinsérer les jeunes en conflit avec la loi. Les sanctions tiennent compte de l’âge et de la personnalité de l’enfant. Elles doivent être comprises comme une étape éducative, et non seulement comme une punition ».

Document 2

Extrait du Code de la justice pénale des mineurs (2021)

« Le mineur qui a commis une infraction peut faire l’objet de mesures éducatives (placement en foyer, suivi éducatif, réparation envers la victime) ou de sanctions pénales adaptées à son âge (travaux d’intérêt général, peine de prison en dernier recours). »

Document 3

Convention internationale des droits de l’enfant (1989), article 40
« Les États parties reconnaissent à tout enfant suspecté ou reconnu coupable d’avoir enfreint la loi pénale le droit à un traitement qui favorise son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales d’autrui et qui tienne compte de son âge et de sa réintégration dans la société. »

Questions :

1. Soulignez dans le document 1 les objectifs principaux de la justice des mineurs.
2. D’après le document 2, quelles sont les différentes réponses possibles apportées à un mineur ayant commis une infraction ?
3. « La Convention internationale des droits de l’enfant prend en compte les spécificités de l’enfant en cas d’infraction à la loi ». Vrai ou Faux ? Justifiez votre réponse (doc. 3)
4. Remplissez le tableau suivant à l’aide du document 2 :

Mesures éducatives	Sanctions pénales

5. Pourquoi peut-on dire que la justice des mineurs est à la fois éducative et répressive ? Appuyez-vous sur les documents.
6. Pensez-vous que les mineurs doivent toujours avoir une seconde chance ? Explicitez votre avis sur cette question.

Annexe 3 : Fiche élève - Les acteurs de la justice des mineurs

Document 1 : Les juridictions pour mineurs

Le mineur en infraction	
Juridictions pénales	
• Mineurs de plus de 13 ans, auteurs d'une contravention : conduite sans permis, tapage nocturne...	• Tribunal de police Juge de proximité
• Mineurs entre 13 et 16 ans, auteurs d'un délit ou d'un crime : racket, trafic de drogue...	• Tribunal pour enfants Juge des enfants et 2 professionnels de l'enfance
• Mineurs de plus de 16 ans, auteurs d'un crime : meurtre, viol...	• Cour d'assises des mineurs 3 magistrats et 9 jurés

Le mineur à protéger	
Juridictions civiles	
• Mineurs victimes de maltraitance.	• Juge des enfants Mesures d'assistance éducative
• Affaires concernant les mineurs : divorce, autorité parentale...	• Juge aux affaires familiales

https://espacehgauthoux.emonsite.com/medias/files/lecon-n-4-la-justice-des-mineurs.pdf?utm_source=chatgpt.com

Document 2 : Témoignage d'une juge des enfants

« Je m'appelle Sophie, je suis juge des enfants. Mon travail est double : je protège les enfants en danger et je juge les mineurs qui ont commis des infractions. Je reçois les enfants et leurs parents, j'écoute leur histoire, je lis les rapports des éducateurs et des services sociaux. Ensuite, je dois prendre une décision : une mesure éducative, un placement, ou parfois une sanction plus sévère. C'est difficile, car je dois toujours garder en tête à la fois l'intérêt de l'enfant et la sécurité de la société. »

Source : Témoignage d'une juge des enfants, *Imaginetonfutur* (2021).

Questions :

1. Quels sont les deux rôles principaux du juge des enfants ?
2. Quelles décisions peut-il prendre ? Cite deux exemples.
3. Pourquoi la juge dit-elle que son rôle est « difficile » ?

PROGRAMMES EMC 2024

Document 3 – Témoignage d'un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

« Je m'appelle Maxime Provot, je travaille comme éducateur à la Protection judiciaire de la jeunesse. Je m'occupe d'adolescents de 16 à 18 ans placés dans un foyer. Je participe aux audiences et je transmets mes observations aux magistrats. J'aide aussi les jeunes à trouver une formation, à préparer un CV, à apprendre les règles de vie en société. Mon objectif est de les aider à se réinsérer. Bien sûr, il y a un cadre judiciaire, mais mon rôle est surtout éducatif. »

Source : Ministère de la Justice, entretien avec Maxime Provot, *justice.gouv.fr* (2022).

Questions :

1. Nomme le métier de Maxime Provot.
 2. Propose deux exemples d'actions éducatives qu'il mène avec les jeunes.
 3. Quel est l'objectif principal de son travail ?
-

Document 4 : Témoignage d'une éducatrice en milieu ouvert

« Je suis Justine, éducatrice à la PJJ dans une unité éducative en milieu ouvert. Je rencontre des jeunes qui vivent encore dans leur famille mais qui sont suivis par la justice.

Mon travail est de les accompagner : je discute avec eux, je les aide à comprendre la loi, je veille au respect des obligations décidées par le juge. Avec mes collègues psychologues et assistants sociaux, nous essayons de prévenir la récidive et de redonner confiance au jeune. »

Source : Portrait d'éducatrice, *La Justice recrute* (2023)

Questions :

1. Quelle est la particularité du travail de Justine par rapport à celui de Maxime (doc. 3 et 4) ?
2. Soulignez le nom des professionnels qui travaillent avec elle.
3. Comment son rôle contribue-t-il à prévenir la récidive ?
4. Pourquoi, selon vous, est-il important que les mineurs soient accompagnés par des éducateurs plutôt que seulement sanctionnés ? Expliquez votre réponse.

Annexe 4 : Fiche élève – Rédiger une réponse longue à partir d'une situation pratique

NB : Ce travail correspond à l'étape 2 et donne lieu à l'évaluation formative, qui est menée à la fois par l'élève en auto-évaluation et par le professeur.

Consigne :

« Vous êtes président du tribunal pour enfants. Chaque jour, vous devez décider de mesures concernant des mineurs.

Vous devez expliquer devant les élèves d'une classe, votre rôle, les acteurs et les missions de la justice des mineurs en France aujourd'hui ».

Aidez - vous des mots clefs suivants : protection, éducation, réinsertion, sanction et protection de la société.

Dans votre rédaction, vous présenterez vos idées de manière organisée et vous pourrez également exprimer vos ressentis : par exemple, ce que vous pensez des choix difficiles à faire entre sanctionner et réinsérer, ou ce que vous ressentez face aux situations vécues par certains jeunes.

Annexe 5 – Grille d'évaluation de l'exercice rédactionnel de type DNB

Compétences et connaissances évaluées	Je m'auto-évalue (élève)	Évaluation du professeur
Pratiquer différents langages : - j'ai écrit de façon organisée pour construire ma pensée et mes connaissances. NB : selon le niveau des élèves, on peut compléter la fiche avec les items du niveau 2 ou 3 de la fiche « Progression de la compétence d'écriture » - annexe 7	<input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> À améliorer	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> En cours d'acquisition <input type="checkbox"/> Non acquis
Connaître la règle et le droit : je connais le rôle éducatif et la gradation des sanctions, ainsi que les grands principes et institutions de la justice des mineurs.	<input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> À améliorer	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> En cours d'acquisition <input type="checkbox"/> Non acquis
Compétences civiques et citoyennes : - j'ai compris que l'État de droit comportait des règles et permettait de protéger les mineurs - j'ai développé mon expression personnelle, mon argumentation et mon sens critique.	<input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> À améliorer	<input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> En cours d'acquisition <input type="checkbox"/> Non acquis
Pistes pour s'améliorer données par l'enseignant :		
<u>A compléter par l'élève</u> : la prochaine fois, je voudrais progresser dans		

Annexe 6 : Axes de correction possibles

NB : ce document peut servir à l'enseignant ou en document d'accompagnement à l'auto-évaluation pour l'élève. Les parties introductives et conclusive ne sont pas attendues à ce stade de la compétence et sont fournies à titre facultatif.

INTRODUCTION

Le président du tribunal pour enfants prend des décisions pour les **mineurs**.

La justice des mineurs a une mission spéciale : **protéger** la société et **aider** les jeunes à **changer**.

Dans ce texte, je vais parler :

- de **mon rôle**,
 - des **acteurs**,
 - des **missions** de cette justice,
 - et de ce que **je ressens**.
-

1. MON ROLE

- Je dois **décider des mesures** pour chaque jeune : **sanction** ou **mesure éducative**.
- Je tiens compte de **l'âge**, de la **situation** et de l'**histoire** du mineur.
- C'est **difficile**, car je dois **protéger** mais aussi **donner une seconde chance**.

Mot-clé : responsabilité.

Ressenti : *Je me sens responsable car mes décisions sont importantes.*

2. LES ACTEURS

Plusieurs personnes m'aident :

- le **juge des enfants**,
- le **procureur**,
- l'**avocat**,
- les **éducateurs de la PJJ**,
- les **psychologues**,
- les **assistants sociaux**...

Ils ont chacun un rôle : **protéger, conseiller, accompagner, sanctionner, réinsérer**.

Mot-clé : travail en équipe.

Ressenti : *Je ne suis pas seul, cela me rassure.*

3. LES MISSIONS

La justice des mineurs sert à :

- **protéger** l'enfant et la société,
- **éduquer** : apprendre la loi, comprendre ses erreurs,
- **réinsérer** : donner une **seconde chance** (formation, suivi),
- **sanctionner** : rappeler les **règles**, éviter la **récidive**.

Mot-clé : seconde chance.

Ressenti : *C'est parfois émouvant car on veut aider le jeune à repartir du bon côté.*

CONCLUSION

La justice des mineurs cherche un **équilibre** entre **sanction** et **éducation**.

Elle veut **protéger** mais aussi **aider** les jeunes à **changer**.

Être président du tribunal pour enfants, c'est **difficile**, mais c'est aussi un métier **d'espoir**.

Annexe 7 : Fiche élève - Progression des compétences d'écriture – 4^e **(Histoire-Géographie-EMC)**

NB : Document donné au début de l'année de 4e

1. NIVEAU 1 – MAITRISER LES BASES DE L'ECRITURE DISCIPLINAIRE

L'élève est capable de :

- Reformuler une consigne simple.
- Rédiger quelques phrases correctes et compréhensibles.
- Utiliser un vocabulaire disciplinaire de base (dates, notions simples, acteurs).
- Respecter l'ordre chronologique ou logique dans une courte réponse.
- Extraire une information pertinente d'un document et la réécrire.

Objectifs pédagogiques : savoir répondre à une question en quelques phrases, structurer une idée, éviter les hors-sujet.

2. NIVEAU 2 – STRUCTURER UNE REPONSE ORGANISEE

L'élève est capable de :

- Organiser son propos en plusieurs idées distinctes.
- Introduire et conclure brièvement une réponse.
- Utiliser des connecteurs logiques simples (**d'abord, ensuite, enfin, car**).
- Employer un vocabulaire disciplinaire adapté (justice des mineurs, citoyenneté, industrialisation, colonisation...).
- Justifier une idée par une information issue d'un document ou du cours.

Objectifs pédagogiques : produire une réponse structurée d'un paragraphe.

3. NIVEAU 3 – CONSTRUIRE UN PARAGRAPHE ARGUMENTE/TEXTE STRUCTURE

L'élève est capable de :

- Énoncer clairement une idée principale.
- L'appuyer par **deux ou trois exemples précis** tirés des documents ou de ses connaissances.

PROGRAMMES EMC 2024

- Utiliser des connecteurs de cause, conséquence et opposition (**parce que, donc, tandis que, cependant**).
- Employer un vocabulaire plus précis et maîtriser une syntaxe correcte.
- Rester centré sur la consigne et ne pas dériver.

Objectifs pédagogiques : rédiger un paragraphe construit de 10 à 15 lignes.

4. NIVEAU 4 – REDIGER UNE REPONSE DEVELOPPEE OU UN TEXTE STRUCTURE (TYPE DNB)

L'élève est capable de :

- Lire une consigne complexe et en identifier les attendus (acteurs, rôle, enjeux, contexte...).
- Organiser sa réponse en **plusieurs paragraphes cohérents**, chacun avec une idée directrice.
- Argumenter en mobilisant des exemples historiques ou géographiques variés.
- Utiliser un lexique disciplinaire riche et précis.
- Faire preuve de recul critique dans certains sujets d'EMC (droits, valeurs, justice, médias).
- Soigner la présentation (alinéa, transitions, phrases complètes).

Objectifs pédagogiques : atteindre le niveau d'un sujet d'expression écrite du brevet.

5. NIVEAU 5 – MAITRISE APPROFONDIE (OBJECTIF AMBITIEUX MAIS ATTEIGNABLE POUR CERTAINS ELEVES)

L'élève est capable de :

- Adapter son écriture au type de tâche : texte narratif, explicatif, argumentatif, discours, mise en situation (ex : président du tribunal pour enfants).
- Mobiliser des connaissances transversales (Histoire-Géo-EMC).
- Intégrer des exemples pertinents sans hors-sujet.
- Rédiger un texte fluide, structuré, précis et convaincant.
- Réaliser une **auto-évaluation** fiable de son travail (organisation, vocabulaire, exemples, orthographe).

Objectifs pédagogiques : viser l'autonomie rédactionnelle et la préparation à la 3^e.

OUTILS/RESSOURCES

Sitographie :

- Exposition « 13-18 Questions de justice » : https://www.ordinaire.fr/exposition-13-18_questions-de-justice
- pour les textes de lois : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Poème de Prévert chanté par Yaka :
https://www.youtube.com/watch?v=ZeG4y3_x1s4
- Tableau des juridictions pour mineurs : https://espacehgfauthoux.emonsite.com/medias/files/lecon-n-4-la-justice-des-mineurs.pdf?utm_source=chatgpt.com
- Témoignage d'une juge des enfants, *Imaginetonfutur* (2021)
- Ministère de la Justice, entretien avec Maxime Provot, *justice.gouv.fr* (2022).
- Portrait d'éducatrice, *La Justice recrute* (2023)

CONTACTER L'AUTEUR

Mail : laure.jourdan@ac-clermont.fr